

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 034-253401822-20240619-2024_06_15-DE

Stratégie emballages

juin 2024



Pic & étang
SYNDICAT MIXTE



Contexte réglementaire : Loi AGECE

2 GRANDS AXES D'INTERVENTION :

➤ Améliorer le tri :

- **Rendre le tri plus efficace** grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- **Généraliser les poubelles de tri des emballages dans l'espace public**

➤ Sortir du plastique jetable :

- Augmentation de la part des **emballages réemployés** par rapport aux emballages à usage unique. Objectifs à atteindre :
 - 5 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 ;
 - 10 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027.
- **Favoriser le vrac** pour réduire les emballages

Loi AGEC

Les 10 prochaines mesures pour lutter contre le gaspillage

1

Fin de l'impression systématique des tickets de caisse

2

Déploiement plus large des poubelles de tri des emballages dans l'espace public

4

Mise en œuvre de la stratégie de réduction des emballages plastiques

3

Nouvelle filière **Economie circulaire**, pour mieux réemployer et recycler les emballages du secteur professionnel

5

Transformation de la filière textile

6

Développement de solutions de filtres à microfibres plastiques pour les lave-linges

8

Création d'un nouvel **indice de durabilité** pour les produits électroniques

7

Accompagnement de l'État pour solutionner le **tri des déchets alimentaires**

9

Déploiement des **bonus et malus d'éco-conception**, pour inciter les fabricants à rendre leurs produits plus durables

10

Objectif de **90% de collecte pour recyclage en 2029**, notamment pour les bouteilles en plastiques

SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 034-253401822-20240619-2024_06_15-DE

S²LOW

PIC & étang
SYNDICAT MIXTE

2020

Publication de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui prévoit notamment la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

2021

Publication du premier décret « 3R » quinquennal fixant les objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025.

Au 1^{er} janvier, interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé (type boîtes à kebab), piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et tous les objets en plastique oxodégradable.

Déploiement de dispositifs de vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur.

Limitation du suremballage plastique grâce à un bonus-malus.

Interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique dans les entreprises.

2022

Au 1^{er} janvier, interdiction des suremballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg, des sachets de thé en plastique et des jouets en plastique distribués gratuitement dans les fast food.

Obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public.

Création dans les éco-organismes de fonds dédiés au financement du réemploi.

2023

Au 1^{er} janvier, interdiction de la vaisselle jetable dans les fast food pour les repas servis sur place.

2024

Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques.

2025

Réduction de 20% des emballages plastiques à usage unique (dont au minimum la moitié via le réemploi).

2026

Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis le 1^{er} janvier 2018) comme les shampoings, produits de coloration, gels douche, démaquillants.

2030

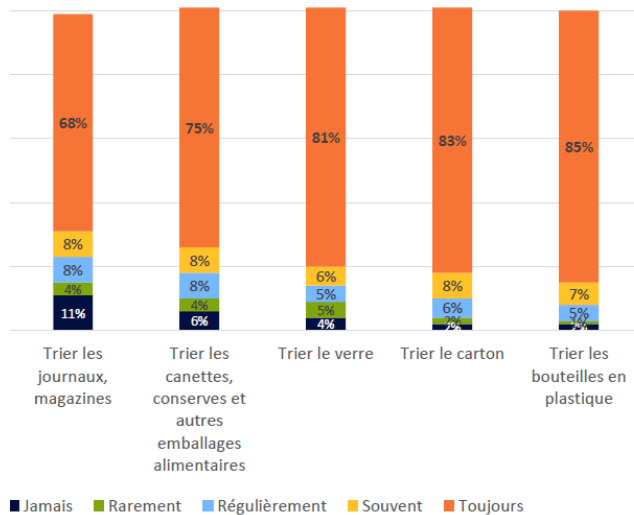
Réduction de 50% du nombre de bouteilles en plastique à usage unique.

Fin progressive de TOUS les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

Exemples : bouteilles, tubes de dentifrice, bidons de lessive, sachets de salade...

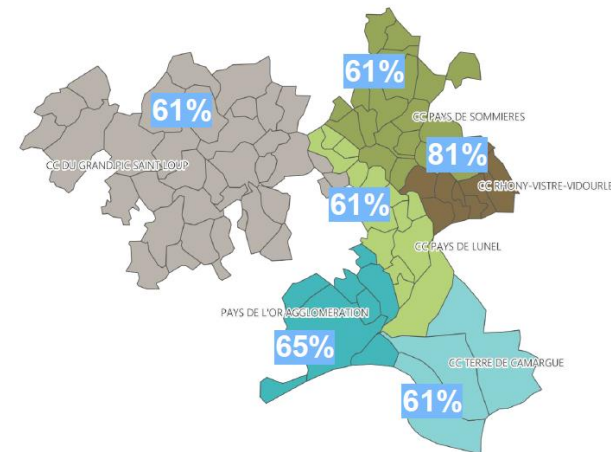
Contexte technique : déclaration et résultats (baromètre du tri 2023)

- Simplification du geste de tri (extension des consignes) mise en œuvre entre 2019 et 2022



■ Jamais ■ Rarement ■ Régulièrement ■ Souvent ■ Toujours

En moyenne, 71% des répondants déclarent trier systématiquement leurs déchets

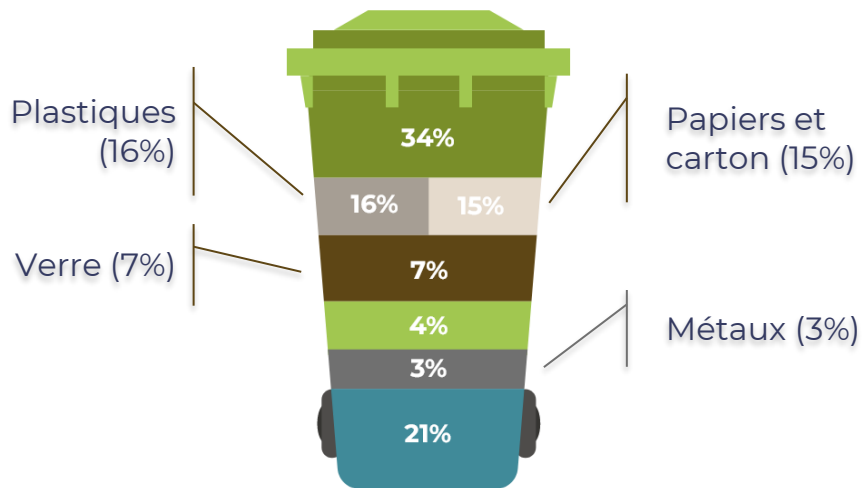


66% de l'échantillon se sent bien informé sur les consignes de tri (dont 1/4 parfaitement).

Contexte technique : déclaration et résultats (baromètre du tri 2023)

MAIS encore trop d'emballages dans les OMr :

41 % d'emballages dans les OMr



Des consignes encore mal connues :

Les emballages « souillés »

39% les jettent dans les ordures ménagères.

Des emballages le plus souvent non triés :

	Bac gris / PAV OM
Tubes de dentifrices	53%
Capsule de café en alu. ou plastique	38%
Pot de yaourt en plastique	31%
Sachet de pâté pour chat / chien	28%
Barquette plastique de viande/poisson	23%
Boîte de conserve	20%

Contexte technique : déclaration et résultats (baromètre du tri 2023)

- Augmentation significative du taux de refus ces dernières années avec une accélération en 2023 (+3 points, env. 30%)

Les emballages « souillés »

61% les jettent souvent ou parfois dans la poubelle jaune dont 35% en les lavant avant.

Les emballages imbriqués

34% jettent souvent leurs déchets imbriqués les uns dans les autres. Ce sont notamment les ménages de plus de 3 personnes, dont la quantité d'emballages est importante.

Mais pas que ...

	Bac gris / PAV OM	Bac jaune / PAV emb.	PAV verre / Col verte
Stylo à bille / Feutres	67%	31%	
Coton d'hygiène	81%	19%	
Déchets verts, déchets végétaux	8%	5%	

Enjeux

Règlementaires :

- Respect des obligations et objectifs

Financiers :

- Minoration des soutiens versés par Citéo
- Augmentation des charges de collecte et de traitement à la charge des groupements
- Majoration du tarif de tri

Techniques :

- Limitation de la réduction des tonnages incinérés

Environnementaux :

- Limitation de l'extraction de ressources naturelles
- Limitation de l'émission de GES

Sociaux :

- Pérennisation de l'emploi local
- Développement d'une économie circulaire locale
- Réduction des risques de TMS en centre de tri

Définitions

- **Stratégie :**

Une stratégie est la manière d'élaborer, de diriger et de coordonner des plans d'action afin d'aboutir à un objectif déterminé, programmé sur le court ou le long terme.

Le but principal étant d'éviter le pilotage à vue, une stratégie doit être appliquée et apporter des résultats positifs.

- **Emballages :**

« Tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation. Tous les articles " à jeter " utilisés aux mêmes fins doivent être considérés comme des emballages. »

Art. R543-43 du CE

- **Refus de tri :**

Emballages triés, refusés en centre de tri. Ils sont 3 origines :

- Les erreurs commises par l'habitant (jouets, cagettes en bois, OM, ...)
- Le défaut de présentation (imbriqués, emballages en sacs gris ou pleins, ...)
- Les refus liés aux pertes inhérentes au process

Une stratégie en 2 axes

2 grands axes d'intervention avec chacun 2 sous-axes :

➤ Améliorer :

- La **qualité** du tri : réduire le taux de refus
- Les **quantités** collectées (réduire la présence dans les OMr)

➤ Prévenir :

- **Réemployer** (consigne)
- **Eviter** (favoriser et promouvoir l'usage du vrac)

2 secteurs d'intervention :

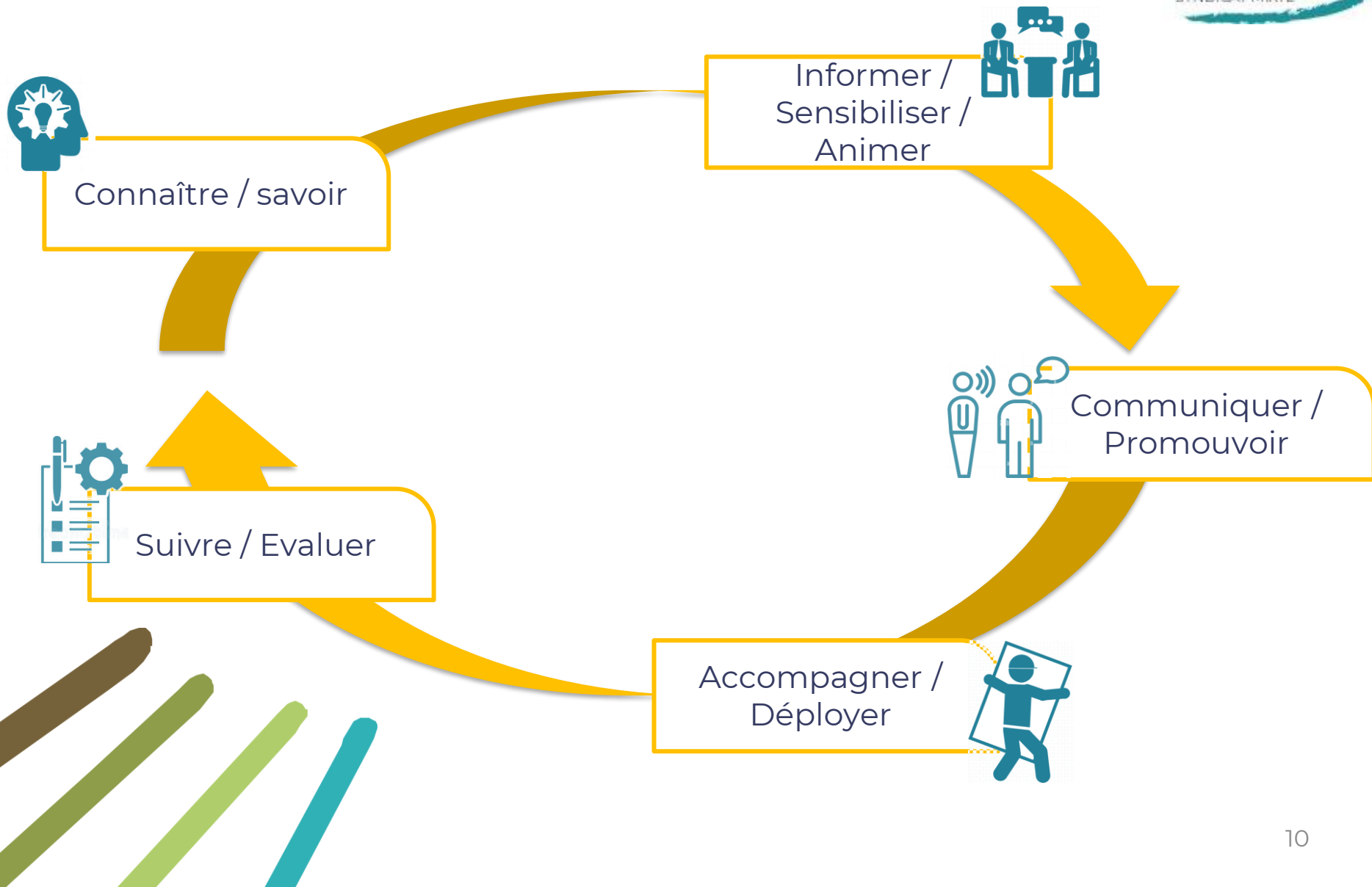
➤ Le domicile

- La cible est les ménages

➤ Le hors-foyer (évènementiel)

- Les cibles sont les organisateurs, exposants et les usagers

Actions proposées



Actions à mettre en œuvre



Connaître / savoir



Suivre / Evaluer

AMELIORER

Qualité

Quantité

- Baromètre du tri
- Analyse de l'organisation et des moyens de chaque territoire (tech, com., ...)
- Etude sociologique / sondages
- Analyse des indicateurs (t, tx refus, ...)
- Caractérisations OM et refus de tri

PREVENIR

Eviter

Réemployer

- Recensement des distributeurs vrac
- Communication
- Recensement des points de collecte et partenaires

Actions à mettre en œuvre



Informer /
Sensibiliser / Animer



Communiquer /
promouvoir

AMELIORER

PREVENIR

Qualité

Quantité

Eviter

Réemployer

Campagnes de communication ciblées

Soutien au tri des
associations

Visite des installations

Elaboration de supports clé en main

Brigade estivale Octav

« Mon service déchets » Octav

Actions à mettre en œuvre



Accompagner / déployer

AMELIORER

PREVENIR

Qualité

Actions Octav
(nudges, FICHA, diag.,
locaux poubelles)

Quantité

Soutien au tri des
associations

Accompagnement
au déploiement du
hors foyer

Communication
distributeurs

Adhésion à Elémen'Terre

Programme FesTRif :
Charte éco-événements
Guide des bonnes pratiques
Mise à disposition de moyens

Incitativité de 2ème ordre

Eviter

Fourniture de sacs à
vrac

Aide à l'implantation
d'une PF lavage
vaisselle

AAP

Réemployer

EIT - Aide à la
structuration du
réseau de collecte

Zoom sur FesTRif

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 034-253401822-20240619-2024_06_15-DE

S²LO

PIC & étang
SYNDICAT MIXTE



Accompagner / déployer

Les 7 leviers du programme :

1. Un modèle de **charte** "Réduction et bonne gestion des déchets" avec une vingtaine d'engagements obligatoires ou volontaires pour les exposants
2. La mise en **lien avec des acteurs du territoire pour la location ou le prêt** de vaisselle lavable
3. La mise à disposition d'une **fontaine à eau** (pour éviter la vente de bouteilles d'eau en plastique)
4. Le **prêt de poubelles de tri** à placer aux endroits stratégiques (avec des oriflammes pour les rendre visibles)
5. Un **ambassadeur du tri à côté de chaque poubelle**, s'assurer du bon geste de tri et guider les festivaliers
6. Des **collecteurs de gobelets** pour déconsigner facilement et rapidement les écocup
7. La **formation systématique** des équipes organisatrices et bénévoles au tri des déchets sur les événements

Zoom sur FesTRif



Accompagner / déployer

Le matériel acquis :

- 30 poubelles de tri nomades et de capots amovibles adaptables en fonction des flux
- Des oriflammes pour signaler les points
- Une fontaine à eau
- 2 collecteurs de gobelets avec rendu de monnaie
- 1 collecteur de gobelets caritatif qui permet de faire des dons à une association

L'accompagnement :

- Le modèle de charte a été rédigé par nos soins
- La formation est également dispensée par nos soins mais pourra être faite à terme par un acteur associatif ou les ambassadeurs du tri OCTAV
- Les ambassadeurs du tri (point 5) peuvent être des bénévoles d'une association ou les ambassadeurs de la brigade de prévention OCTAV

Zoom sur FesTRif



Accompagner / déployer



Synthèse des actions

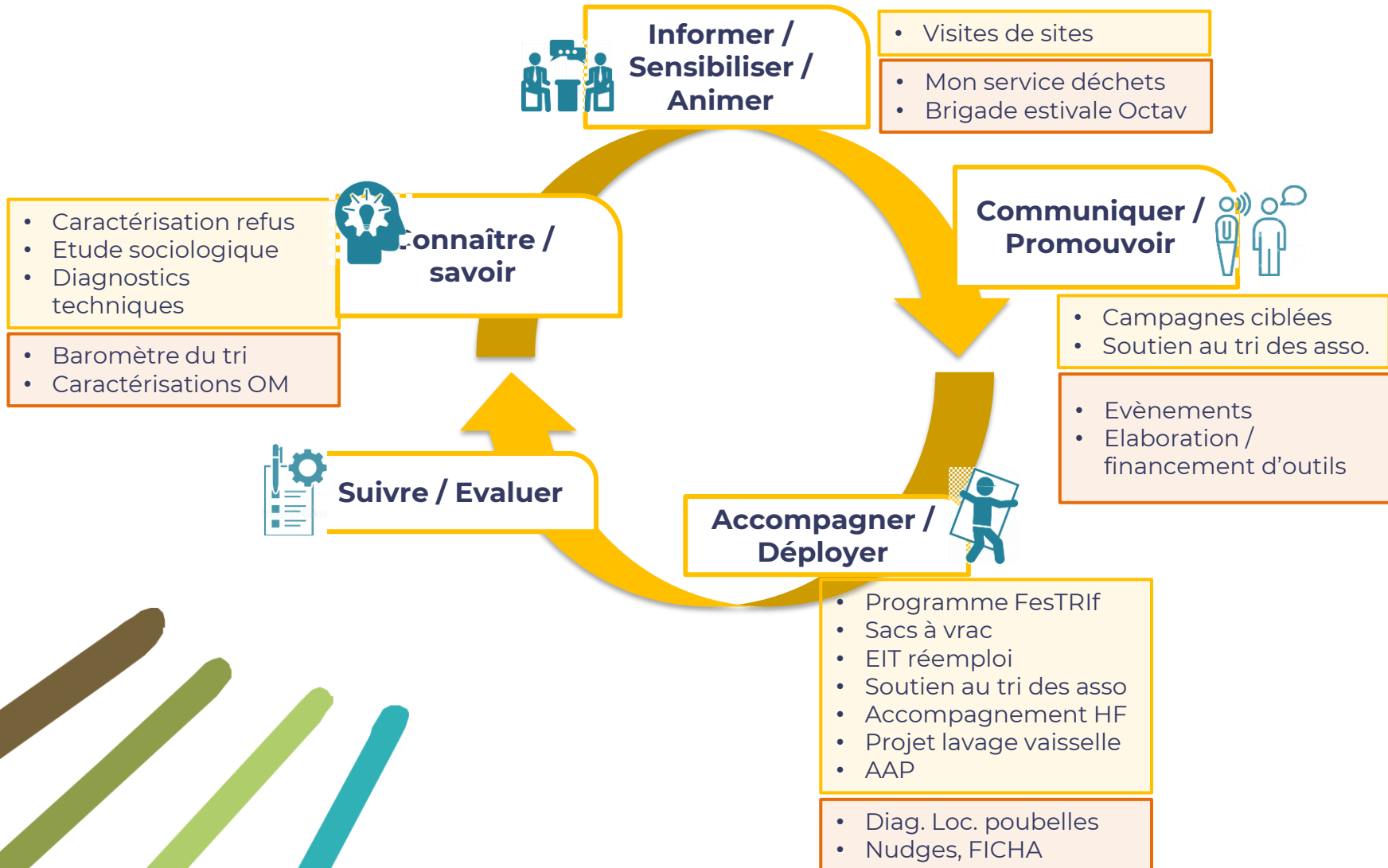
Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 034-253401822-20240619-2024_06_15-DE

PLC & étang
SYNDICAT MIXTE



Moyens à mettre en œuvre

Expertise externalisée

- Caractérisations d'ordures ménagères (Octav)
- Baromètre du tri (Octav)
- Mon service déchets (Octav)
- Diagnostic de locaux poubelles (Octav)
- Caractérisations refus de tri (test réalisé)
- Etude sociologique
- Etude de mise en œuvre de l'incitativité de 2^{ème} ordre

Moyens financiers

- Acquisition de matériels (réalisé)
- Elaboration d'outils de communication
- Besoin d'externalisation de la gestion de FesTRIf

- Soutiens financiers CITEO (AAP hors foyer + soutien CS)
- Soutien Région (Performance) + ADEME (?)

Moyens humains

- Externalisation de la gestion de FesTRIf
- Diagnostic des performances et organisations actuelles
- Suivi et dynamisation des autres actions
- Organisation d'ateliers spécifiques avec les groupements
- Moyens humains Octav